



Conseil Municipal de février 2019

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 - Villiers le Bel

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

Par ailleurs, l'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

«Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.»

De plus, en application de l'article L.2311-1-2, le Maire doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, il dresse le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

Eléments introductifs :

La préparation du budget 2019, cinquième budget de la majorité municipale issue des élections de mars 2014, doit permettre de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris devant les Beauvillésois avec l'ouverture de 2 nouveaux équipements et la réhabilitation d'1 maison de quartier :

- ✓ L'ouverture du nouveau restaurant scolaire Jean Jaurès ;
- ✓ La réhabilitation de la maison de quartier Allende et des équipements associés ;
- ✓ l'ouverture de la maison des services ;

Par ailleurs, la réalisation de la maison des services s'accompagne d'un projet d'administration ambitieux qui vise à la mise en œuvre d'un guichet unique qui simplifiera et facilitera les démarches des administrés.

Avec ces 3 nouveaux projets finalisés, l'équipe municipale peut se féliciter d'avoir également réalisé au cours de son mandat :

- la crèche Raymonde Le Texier ;
- l'aménagement de l'entrée du parc des sports et de l'avenue du Champ Bacon ;
- la réalisation d'espaces publics rénovés sur le quartier du DLM ;
- l'extension de la halte jeux Arc en Ciel ;
- la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune

Cette préparation s'inscrit dans un contexte financier incertain du fait de la volonté de l'Etat de diminuer de 13 milliards les dépenses des collectivités territoriales sur la période 2017-2022 dont l'essentiel des efforts débiteront à compter de 2019.

Ainsi, une baisse des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et dotations de compensations fiscales) est prévisible dans les années à venir, ce qui impose une réelle prudence.

En outre, bien qu'ayant un objet différent de celui des dotations de l'Etat qui visent à financer les transferts de compétences suite aux lois de décentralisation, la montée en charge de la péréquation qui était une priorité du quinquennat précédant n'est plus évidente. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de réforme de la fiscalité locale avec la suppression progressive de la taxe d'habitation, à l'horizon 2020, sans que l'on ne connaisse encore aujourd'hui les modalités de son remplacement.

Si le recours au levier fiscal décidé lors du vote du budget 2016 a permis de restaurer des marges de manœuvre pour financer les engagements municipaux du mandat, le poids des contraintes financières demeure réel du fait d'une évolution des recettes structurellement moins dynamique que celle des dépenses. Les efforts de gestion doivent donc être poursuivis sur la durée.

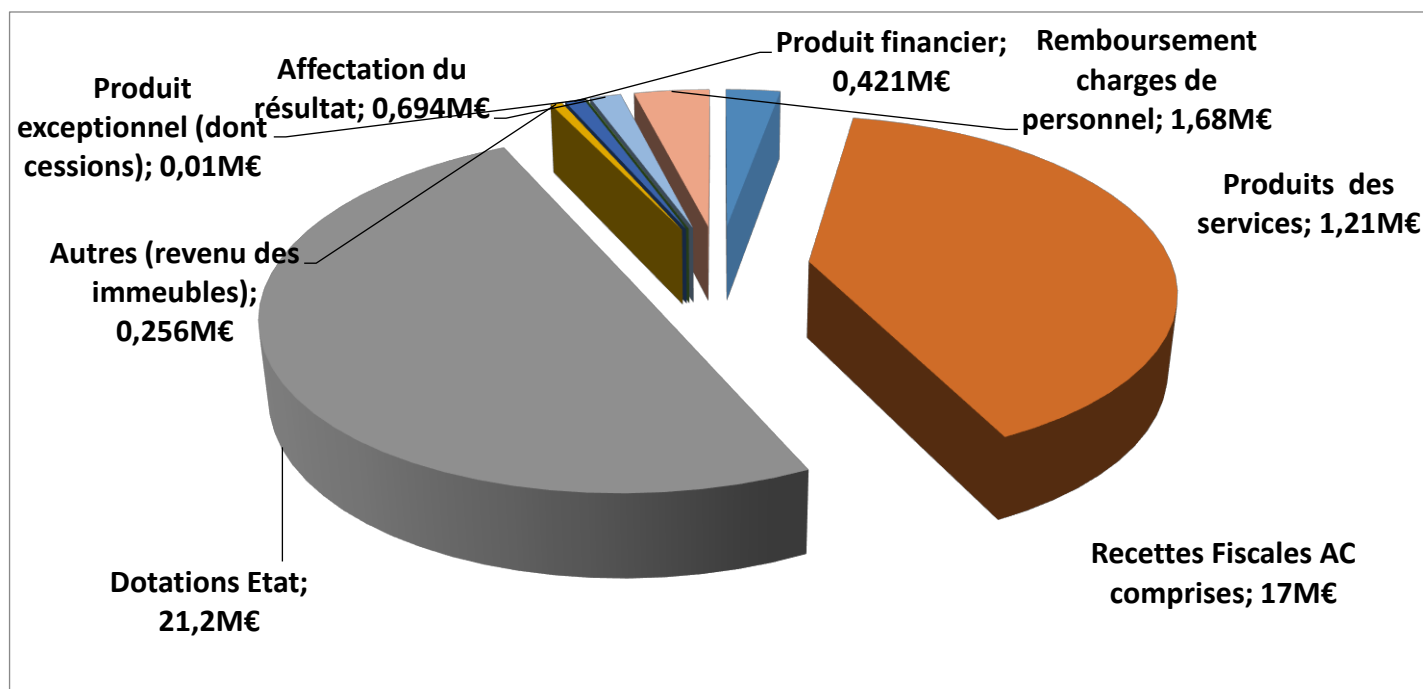
En attendant, les priorités du mandat seront confortées en 2019, l'éducation demeure un engagement fort de la municipalité avec le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT). Par ailleurs, la ville poursuivra son action dynamique sur les activités d'été pour proposer aux familles de nos quartiers des séjours plus nombreux. La compétence voirie redevenant une compétence communale courant 2019, un effort particulier s'engagera sur la propreté de la ville et l'état des axes routiers.

L'ensemble de ces actions illustre une ambition renouvelée de l'équipe municipale d'agir en faveur des Beauvillésois(e)s, et ce malgré un contexte nationale qui ne prête pas à l'optimisme.

Enfin, il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence assainissement jusque-là dévolue à la commune, sera transférée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Croult et du Petit Rosne. Le rapport d'orientation budgétaire 2019 ne présentera donc pas de budget annexe dédié à cette compétence.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

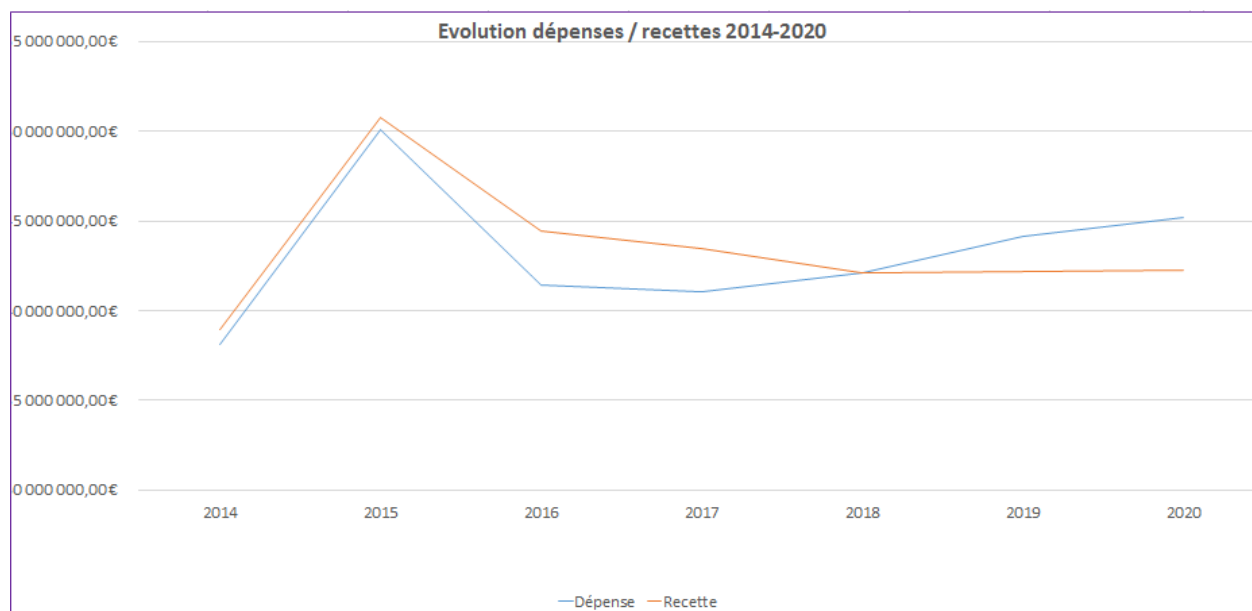
1. Les recettes de fonctionnement



Structurellement et pour rappel, le budget de la ville est différent de celui des autres collectivités compte tenu du faible poids relatif de la fiscalité (40 % à Villiers le Bel contre 60 % environ dans les autres communes). Cette tendance s'amenuise depuis 2016, grâce aux reversements de fiscalité opérés par Roissy Pays de France, par le biais de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité communautaire et du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour un total de plus de 2 millions d'euros.

Par ailleurs, si les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Villiers le Bel présentent, sur la période de 2014 à 2017 un dynamisme certain, il n'est pas évident que les exercices à venir enregistrent une même progression.

Une certaine forme de prudence s'impose donc pour les exercices à venir, faute de quoi les dépenses de fonctionnement risquent à terme de ne plus être financées. C'est ce que l'on appelle l'effet ciseau présenté dans le graphe ci-dessous :



a. Des dotations de péréquation qui se resserrent

3 facteurs expliquent une baisse des dotations de péréquation (FSRIF et DNP) :

- La nouvelle intercommunalité : les recettes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France étant de plus en plus dynamiques (+ 741M€ entre 2014 et 2018), le potentiel financier de Villiers-le-Bel s'améliore. Ce constat positif a priori a des conséquences sur le niveau des dotations de péréquation (DNP et FSRIF) qui diminuent comme l'illustre le tableau ci-dessous :

EVOLUTION DES DOTATIONS 2012-2018										
Exercice	DGF 7411	EVOLUTION	DSU 74123	EVOLUTION	DNP 74127	EVOLUTION	FSRIF 7324	EVOLUTION	TOTAL	EVOLUTION
2019	5 284 940	0%	12 248 163	4%	634 380	0%	3 994 248	0%	21 682 051	2%
2018	5 286 526	0%	11 766 897	5%	634 380	-10%	3 994 248	-3%	21 682 051	2%
2017	5 288 250	-6%	11 183 272	10%	704 867	-28%	4 101 145	3%	21 277 534	2%
2016	5 609 162	-11%	10 207 811	12%	975 314	-4%	4 000 040	3%	20 792 327	2%
2015	6 334 540	-9%	9 126 478	15%	1 020 859	2%	3 880 951	7%	20 362 828	4%
2014	6 991 056	-3%	7 953 258	5%	1 000 616	13%	3 632 362	12%	19 577 292	4%
2013	7 175 880	0%	7 567 228	10%	888 800	2%	3 238 780	6%	18 870 688	5%
2012	7 205 078		6 875 373		872 564		3 053 634		18 006 649	

Pour 2018 et pour les 2-3 années à venir, l'arrivée d'une nouvelle dotation, la Dotation de solidarité communautaire (DCS), émanant de Roissy Pays de France va largement compenser les premières pertes de recette sur la DNP et le FSRIF (+ 553.648 €).

Pour illustrer notre propos, voici une présentation synthétique de l'impact de la hausse du potentiel financier de Villiers-le-Bel sur les dotations perçues entre 2014 et 2018, sans tenir compte de la DSC :

ECARTS	
Exercices	DOTATIONS
2018	- 316 155,22 €
2017	927 235,13 €
2016	1 197 682,13 €
2015	- €

Soit une perte de recettes due à la fusion des EPCI évaluée pour la commune en 2018 à 316.000 €.

- Les facteurs socio-économiques : le niveau des dotations de péréquation varie également en raison du nombre de logements sociaux et du revenu moyen des habitants. Or, ces différents critères connaissent sur la ville des évolutions ces dernières années qui, bien que positives au niveau socio-économique, modulent négativement le niveau des dotations perçues.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous illustre la baisse du nombre de logements sociaux sur le territoire, qui s'explique majoritairement par les actions de rénovation urbaine des quartiers :

Exercice	Population	Evolution	Nombre de logements sociaux de la commune	Evolution
2 018	27 937	-0,06%	5 497	0,00%
2 017	27 953	1,11%	5 497	0,00%
2 016	27 645	-0,77%	5 497	-2,03%
2 015	27 860	0,34%	5 611	0,00%
2 014	27 766		5 611	

Par ailleurs, Villiers le bel connaît également une augmentation du revenu par habitant même s'il reste relativement faible :

Exercice	Revenu imposable par habitant	Evolution
2 018	9 037	2,14%
2 017	8 847	-1,68%
2 016	8 998	3,63%
2 015	8 683	0,61%
2 014	8 630	

- La politique du gouvernement qui s'est inscrite dans une dynamique d'économie de 13 milliards sur le quinquennat concernant les collectivités territoriales.

b. Une fiscalité inchangée en 2019 et dont le niveau de recette évolue peu

Présentation générale

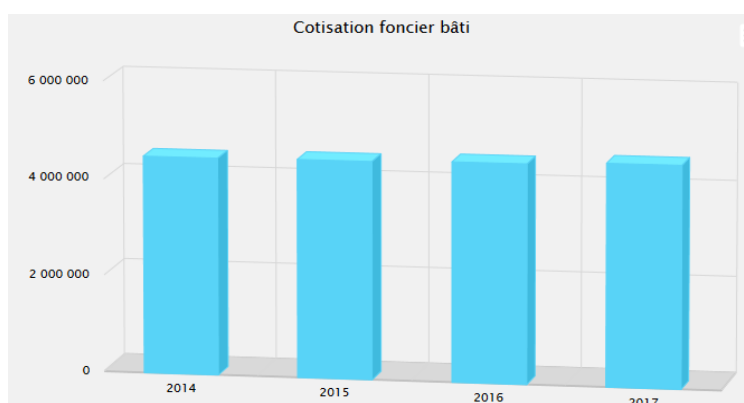
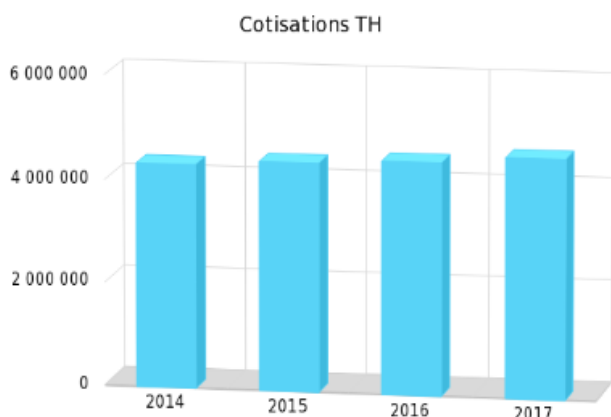
La masse des recettes **fiscales directes** se compose du produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non-bâties), des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations et des reversements de fiscalité opérés par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

L'évolution du **produit des contributions** directes résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux. Concernant les bases d'imposition des taxes ménages, la croissance se mesure par la somme de deux paramètres, à savoir la hausse naturelle provenant de l'élargissement de la matière imposable (variation physique) et la revalorisation nominale résultant de l'application d'un coefficient basé sur le coût de la vie.

Le tableau ci-après retrace ces évolutions sur 3 exercices et pour chacune des 3 taxes :

PRODUIT DES TAXES	CA2017	CA2018	BP2019	DIFFERENCES 2017/2018		DIFFERENCES 2018/2019	
				VALEUR	%	VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	4 657 989 €	4 789 440 €	4 837 334 €	131 451 €	1,03%	47 894 €	1,01%
FONCIER BATI (TFPB)	4 617 197 €	4 828 581 €	4 876 867 €	211 384 €	1,05%	48 286 €	1,01%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	69 476 €	66 345 €	66 345 €	-3 131 €	0,95%	0 €	1,00%
TOTAL DU PRODUIT	9 344 662 €	9 684 366 €	9 780 546 €	339 704 €	1,04%	96 180 €	1,01%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	CA2017	CA2018	BP2019	VALEUR	%	VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	527 583 €	574 240 €	575 000 €	46 657 €	1,09%	760 €	1,00%
FONCIER BATI (TFPB)	240 845 €	248 489 €	248 647 €	7 643 €	1,03%	159 €	1,00%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	3 074 €	2 685 €	3 353 €	-389 €	0,87%	668 €	1,25%
TOTAL DES ALLOCATIONS	771 502 €	825 414 €	827 000 €	26 682 €	1,07%	1 587 €	1,00%
TOTAL GENERAL	10 116 164 €	10 346 828 €	10 536 302 €	155 355 €	1,04%	97 767 €	1,01%

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci ont respectivement été fixés pour 2018 à 14,16% pour la TH, 20,42% pour la TFPB et 60,47% pour la TFNPB et donnent les produits suivants sur 4 exercices :



En 2019, la municipalité n'augmentera pas les taux malgré la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

Pour 2019, en tenant compte de la valorisation nominale de 1,2% des bases d'une progression de +0,3 à 1% de la matière imposable (en fonction des taxes), en conservant les taux d'imposition de 2017 et les abattements appliqués à la Taxe d'imposition, **le produit fiscal attendu, hors compensations, devrait s'élever à plus de 9,7 M€** (soit 22% des recettes de fonctionnement).

Les **allocations compensatrices (827K €)** sont maintenues aux montants perçus en 2018.

Soit une augmentation attendue de 97K €, toutes taxes confondues, représentant 1% de plus.

Evolution des bases imposées de TF par type de locaux :

Exercices	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart 2017-2018
Locaux sociaux d'habitation	4 465 193 €	4 397 895 €	3 707 596 €	3 648 522 €	3 691 535 €	43 013 €
Maisons individuelles	14 349 960 €	14 474 666 €	14 745 142 €	14 963 779 €	15 617 055 €	653 276 €
Biens divers passibles TH (dont locaux commerciaux)	77 493 €	78 186 €	78 981 €	109 904 €	112 005 €	2 101 €
Locaux exonérés de TH	38 317 €	38 659 €	89 346 €	95 624 €	96 927 €	1 303 €
Hôtels, Locaux professionnels, commerces	2 800 859 €	2 807 052 €	2 709 071 €	2 714 246 €	3 053 601 €	339 355 €
Bâtiments et terrains industriels	911 402 €	919 944 €	957 447 €	1 068 929 €	1 101 807 €	32 878 €
Locaux des bâtiments industriels	8 644 €	7 994 €	8 072 €	13 410 €	13 696 €	286 €
Autres locaux industriels	18 135 €	18 297 €	18 483 €	- €	- €	- €
Total	22 670 003 €	22 742 693 €	22 314 138 €	22 614 414 €	23 686 626 €	1 072 212 €
Evolution annuelle		0,32%	-1,88%	1,35%	4,43%	

Cette évolution des bases de TF sur 5 ans permet de mettre en lumière les types de locaux qui subissent les évolutions les plus importantes sur la période.

Exemple ici en 2018 les incidences les plus marquées concernent les maisons individuelles (en raison d'un travail spécifique mené par la CCID en début 2018 sur nos bases), ainsi que les locaux commerciaux (en raison de la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels depuis 2017).

c. La question de la fiscalité des résidences secondaires

EVOLUTION DU NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES SUR LA COMMUNE 2014-2018					
Exercices	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de résidences secondaires	57	36	46	66	50

Dans les communes dans lesquelles s'applique la taxe annuelle sur les logements vacants, le conseil municipal peut voter, depuis 2015, l'application d'une majoration de 5 % à 60 % de la part de la taxe d'habitation lui revenant au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

L'institution ou la modulation de la majoration de taxe d'habitation est subordonnée à une délibération du conseil municipal prise en ce sens avant le 1er octobre d'une année pour qu'elle soit applicable l'année suivante.

Le service financier évalue le gain annuel de mise en place de cette taxe sur les résidences secondaires à 29.000 €. En cas de décision favorable du conseil municipal, une délibération sera à prévoir avant le 1^{er} octobre 2019.

d. Des Droits de mutation à titre onéreux en hausse

Le montant des droits de mutation est directement lié à l'évolution du nombre de transactions immobilières réalisés sur la commune et des prix de l'immobilier. Il s'agit donc d'une recette de fonctionnement incertaine, mais qui a rapporté à la collectivité en moyenne 350K€ par an, entre 2014 et 2018 :

Droits de mutation à titre onéreux perçus par la commune de 2014 à 2018	
2014	293 484 €
2015	316 410 €
2016	328 210 €
2017	428 996 €
2018	385 903 €
Moyenne annuelle	350 600 €

e. Une politique tarifaire qui reste attractive pour les administrés

Sur un budget total de 42.712.000 €, il est à noter la faible part des tarifs dans le financement des dépenses de la ville : moins de 3% ou 1,183M€ de recettes attendues pour 2019 sur les comptes 703 & 706, contre 48% de dotations et 39% de fiscalité. Voici la présentation, par secteur, de certains de ces tarifs pour 2019 :

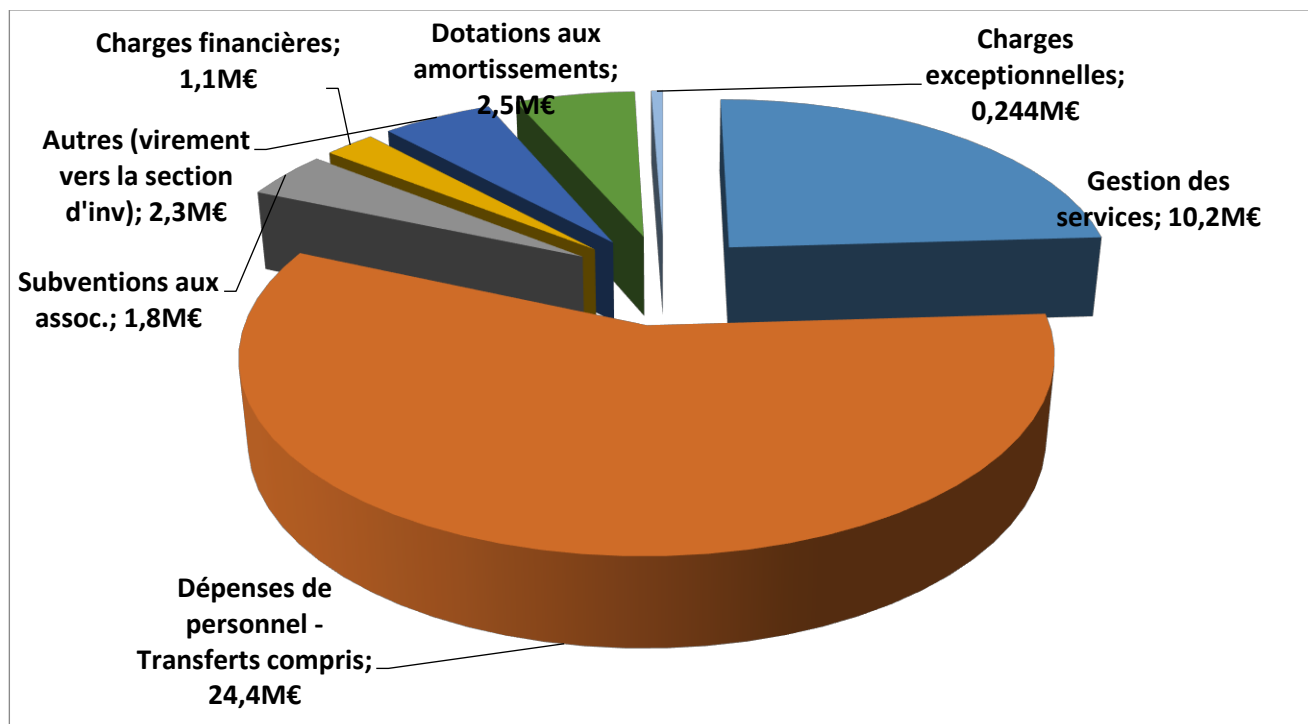
Services	Répartition des recettes les plus significatives attendues pour 2019
Affaires Culturelles (droits d'entrée)	13 500 €
Affaires Générales (concessions et redevances funéraires)	58 000 €
Péri-éducatif (centres de loisirs, études...)	185 000 €
Maison de quartier (ateliers)	22 650 €
Petite Enfance (garde de jeunes enfants)	205 105 €
Restauration (cantine et portage)	520 000 €
Total général	1 004 255 €

Ainsi, si l'on prend pour exemple le financement du service restauration scolaire par les tarifs perçus auprès des usagers, il représente, en 2018, moins de 19% du coût global (533 809 € de recettes pour 2 899 292 € de dépenses globales).

La ville a cependant opté depuis de nombreuses années pour une augmentation faible mais continue de ces produits, à hauteur de 1% à chaque exercice, afin de maintenir un certain équilibre et de suivre le coût de la vie.

2. Des dépenses de fonctionnement sous contrainte

Données générales sur les dépenses de fonctionnement de la commune :



- a. **La gestion des services (chapitre 011)** : 24 % des dépenses de fonctionnement concernent les charges générales et donc la gestion des services : fluides, contrats de maintenance, honoraires...

Il est à noter que près de 75% des dépenses de cette nature sont indispensables au fonctionnement de nos bâtiments et des services (électricité, eau, contrats de maintenance, frais liés au fonctionnement des cantines...) :

DEPENSES TOTALES DU 011 DU BP2018	10 681 107 €
DEPENSES INCONTOURNABLES DU 011 DU BP2018	7 720 680 €
% DES DEPENSES INCONTOURNABLES DU 011	72,28%

Le taux de consommation annuel du 011 est en moyenne sur les 4 derniers exercices de **91%**, avec une **progression annuelle variant de 1 à 10%**

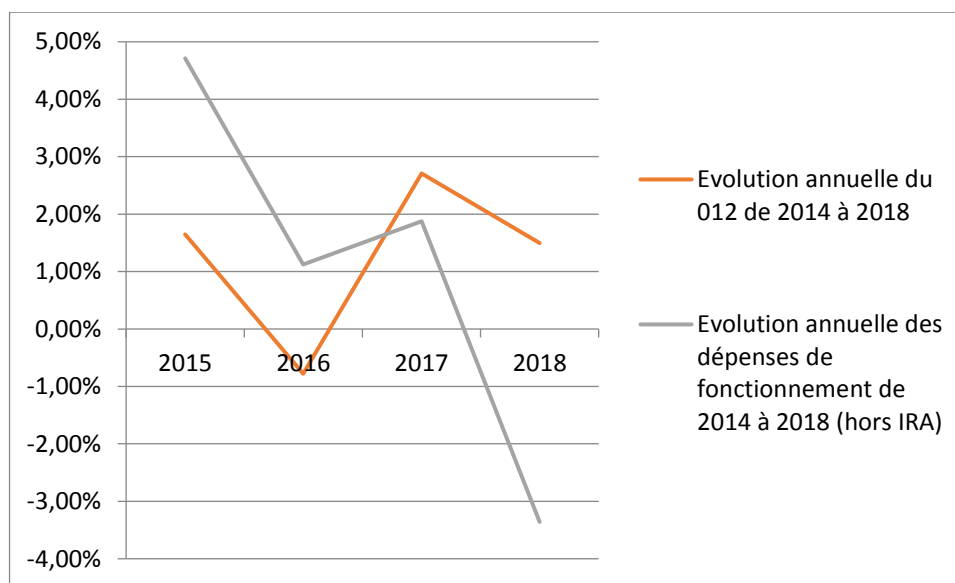
Exercice	2014	2015	2016	2017
011 budgété	9 271 141 €	9 552 318 €	9 822 736 €	10 615 717 €
011 réalisé	8 484 009 €	8 761 532 €	8 875 735 €	9 787 712 €
% réalisé	92%	92%	90%	92%
Progression annuelle		3,27%	1,30%	10,27%

- b. **La masse salariale (chapitre 012)** : représente 57% des dépenses ; elles intègrent outre les charges de personnel, les factures des prestataires extérieurs à la ville, soit

essentiellement à Villiers le Bel, les prestations de nettoyage des locaux. Avec le financement complémentaire en année pleine de l'ouverture de la crèche Raymonde Le Texier, le GVT, les transferts de personnel de RPF pour la compétence voirie, la masse salariale augmentera de 325K€ (de BP à BP et hors personnel extérieur). Néanmoins, la ville réalisera des efforts importants en limitant notamment le niveau des heures supplémentaires et en étant très rigoureuse sur la politique de remplacement. Il est à noter que ce sérieux budgétaire se conciliera avec une ambition renouvelée de résorber l'emploi précaire (23 mises en stage en 2019 ; 21 en 2018), de renforcer notre participation à la prévoyance, d'accompagner une politique de formation ambitieuse et de favoriser une meilleure prévention des risques professionnels.

EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES DE GESTION COURANTE ET DE LA MASSE SALARIALE SUR LA PERIODE 2016-2018 - Y COMPRIS REMBOURSEMENT DE CHARGES DE PERSONNEL A VILLIERS LE BEL				
EXERCICES	BUDGET FONCTIONNEMENT CA HORS IRA	MASSE SALARIALE (total du 012)	% du 012 sur total fonctionnement	REMBOURSEMENT DE CHARGES DE PERSONNEL OU 013
2018	39 715 753 €	23 475 659 €	59%	2 029 494 €
2017	41 095 501 €	23 128 996 €	56%	1 819 454 €
2016	40 339 604 €	22 519 284 €	56%	1 905 455 €

Une évolution des charges de personnel qui, pour la période 2015-2018, suit l'évolution générale des dépenses de fonctionnement de la ville :



et qui s'explique également par les textes promulgués en matière RH, par le gouvernement, sur la période. A titre d'exemple, on peut citer :

TEXTES AYANT UN IMPACT SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

en millions d'euros

Texte	Objet	2017	2018	2019
Fonction publique				
Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014	Taux de cotisation d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale	50	50	-
Décret n° 2016-670 du 25 mai 2016	Revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1 ^{er} juillet 2016 (+ 0,6 %) et 1 ^{er} février 2017 (+ 0,6 %)	546	32	-

Décret n° 2016-1624 du 29 novembre 2016	Renforcement des droits des représentants du personnel dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et instances en tenant lieu notamment en matière de formation	1,9	1,9	-
Ordonnance n° 2017-53 du 17 janvier 2017	Diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique	- 0,8	11,19	-
Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017	Modification du barème de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés, du barème de correspondance entre les indices majorés et les traitements annuels bruts soumis à retenue pour pension, des traitements et soldes annuels correspondant à chacun des groupes hors échelle	22,71	9,18	-
Décrets n° 2017-901, 2017-902, 2017-904 et 2017-905 du 9 mai 2017	Revalorisation de la filière sociale pour les cadres d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs et d'éducateurs de jeunes enfants (B)	-	8,64	0,78
Décrets n° 2017-903 et 2017-906 du 9 mai 2017	Revalorisation de la filière sociale pour le cadre d'emplois de conseillers socio-éducatifs (A)	-	0,82	0,07
Décret n° 2017-1137 du 5 juillet 2017	Modification des conditions d'octroi de la prime spéciale d'installation	- 10,4	- 10,4	- 8,96
Décret n° 2017-1582 et arrêté du 17 novembre 2017	Reconduction de la GIPA pour 2017	13,1	-	-

c. Les subventions : elles constituent 4% des dépenses de fonctionnement ; chiffre qui ne représente pas l'exhaustivité du soutien municipal aux associations. Il conviendrait d'ajouter à cette somme l'ensemble des mises à disposition des équipements municipaux réalisé à titre gratuit que ce soit en maison de quartier, dans les gymnases ou bien encore l'espace Marcel Pagnol et la Maison Jacques Brel.

Pour exemple, voici pour 2017 le coût estimé des valorisations des mises à dispositions d'équipements pour les associations sportives :

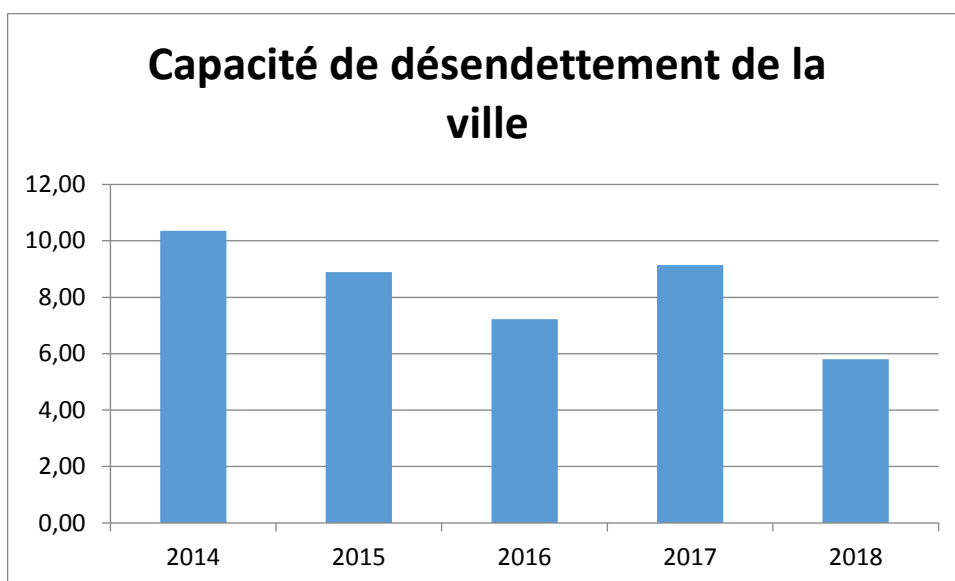
Nom de l'association	saison 2017- 2018	saison 2018- 2019
A2DM - CEVLB Club d'Escalade Villiers le Bel	736,92 €	942,51 €
AFMV - Association Avenir	1 972,96 €	1 705,44 €
AIA	669,40 €	759,40 €
AMS Cricket VLB	1 776,84 €	
ARIMC Cap Devant	1 968,40 €	1 170,40 €
ASHC	21 296,28 €	20 912,60 €
BAD'S BEL	0,00 €	2 623,38 €
Boxe Savate	629,28 €	989,52 €
CAG Athlétisme Villiers le Bel		3 026,80 €
CAT	157,32 €	0,00 €
CDLJ Val D'oise		9 360,00 €
	38 772,00 €	39 443,08 € (mise à disposition agent)
Compagnie d'Arc	10 415,68 €	11 306,24 €
Conceptuel association	2 831,79 €	4 085,77 €
Dubble Dutch	4 069,03 €	4 291,69 €
EC2	159,60 €	1 035,64 €

Fighters Club VLB	6 184,20 €	6 330,23 €
Franco Tamouls	588,24 €	601,52 €
Gymnastique Volontaire	418,80 €	119,70 €
Hand Ball	30 085,92 €	34 265,74 €
Hockey Club VBHC	1 709,02 €	2 404,85 €
IMAJ (au titre des activités en lien avec le sport)	527,00 €	0,00 €
Jeunesse Sportive de VLB	12 073,28 €	12 136,40 €
Judo Club de Villiers le Bel	13 146,02 €	16 705,12 €
KIM YONG HO KWON MUDO ACADEMY France	1 145,70 €	1 886,32 €
L'adhérence	1 356,60 €	974,70 €
Ladies Cardio Boxing	392,16 €	1 170,72 €
LADY MOVE	0,00 €	608,94 €
Marvellous Ink	1 091,60 €	1 091,60 €
MYBE YOGA	0,00 €	579,10 €
Niji Kendoka	1 012,50 €	1 190,70 €
SESSAD	0,00 €	585,20 €
Tennis Club de Villiers-le-Bel	9 360,00 €	9 360,00 €
UNSS CES Léon Blum	3 231,17 €	3 231,17 €
UNSS CES St Exupéry	864,85 €	864,85 €
UNSS LEP P. Mendès-France	2 710,40 €	2 710,40 €
UNSS Penduick - CES M. L. King	3 221,40 €	3 221,40 €
VLB Basket	47 841,89 €	60 090,78 €
Total valorisation par saison	222 416,25 €	261 781,91 €

- d. **Les frais financiers** : les intérêts de la dette à hauteur de 2% des dépenses de fonctionnement.
- e. **Les dotations aux amortissements** : 6% des dépenses de fonctionnement. Cette dépense, que l'on retrouve également pour le même montant en recettes d'investissement, traduit la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps des immobilisations, telles que les véhicules, le mobilier...

II. La politique de gestion de la dette axée sur la stabilité des taux

L'encours total de la ville au 1^{er} janvier 2019 est de 32,377 M€ et concerne 23 emprunts, à taux fixes ou à taux variant en fonction du livret A. Le niveau des frais financiers pour 2019 est de 1 051K€ (intérêts de la dette). La capacité de désendettement de la ville est de 5,8 années au 01/01/2019 :



Capacité de désendettement = encours total de la dette/épargne brute

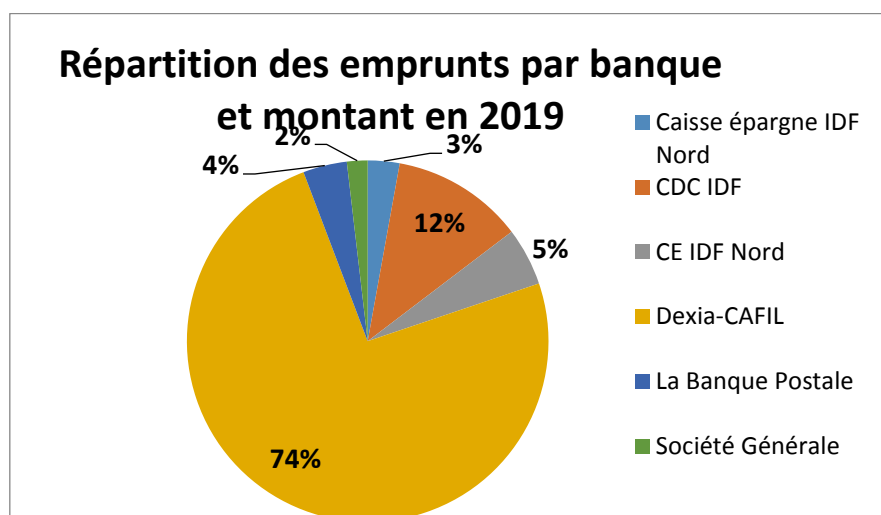
Le taux d'endettement de la ville est en baisse depuis la renégociation des emprunts toxiques et retrouve quasiment en 2018 son taux d'avant négociation :

Taux d'endettement à la ville – 2014 à 2018				
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
75,12%	108,48%	85,72%	81,91%	79,94%

Ratio encours/recettes réelles de fonctionnement = taux d'endettement

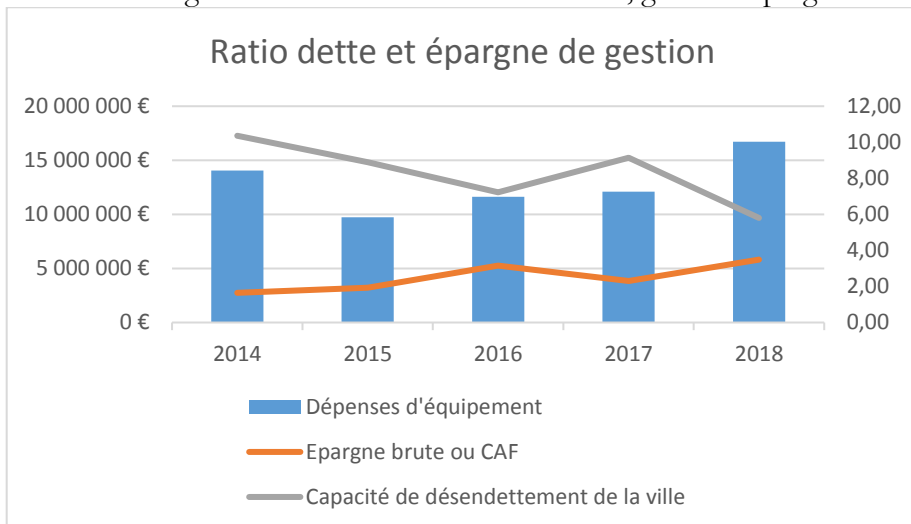
Désormais l'ensemble de la dette de la ville est basée, soit sur un taux fixe, soit sur un taux variant en fonction du livret A. Tous les emprunts sont classés 1A au regard de la Charte GISSLER soit le degré le plus sécurisé selon une typologie des risques en fonction des taux et des indices sous-jacents de la dette souscrite.

La ville mène une gestion dynamique de la dette en s'efforçant d'optimiser les conditions de taux. Le taux d'intérêt moyen au 01/01/2019 est de 2,31%. Les financeurs de la ville sont assez variés, même s'ils restent fortement détenus auprès de Dexia-CAFFIL (à hauteur de 74%) :



III. Un plan d'investissement ambitieux mais soutenable grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissement

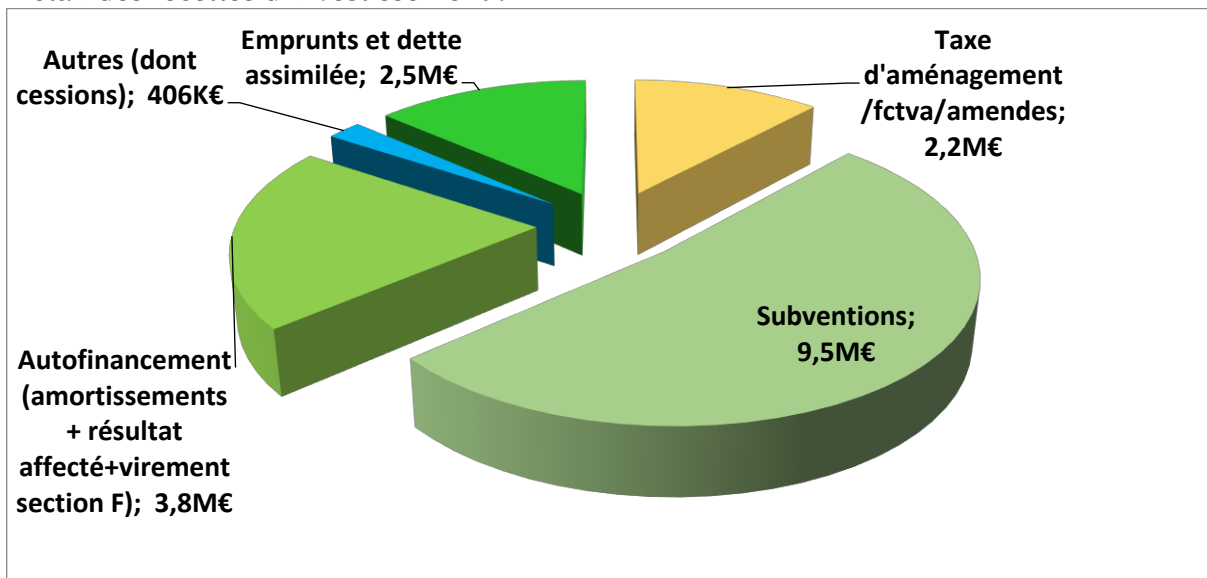
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement, combinée avec celle de la dette, politiquement présente depuis de longues dates à Villiers le Bel, permet de dégager chaque année des marges de manœuvre en investissement, grâce à l'épargne brute.



Epargne brute = différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Richesse financière de la collectivité

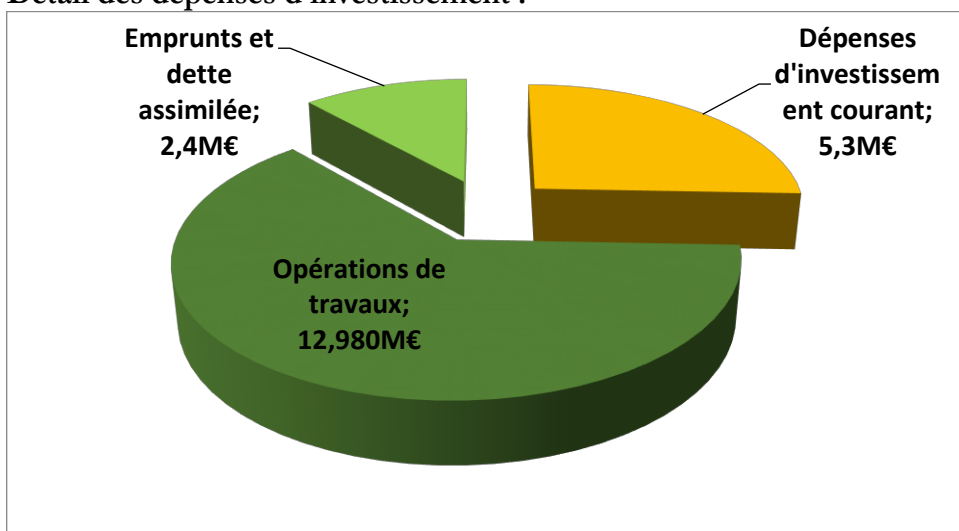
L'épargne brute est en progression alors que notre capacité de désendettement est lui en baisse ce qui illustre la très bonne gestion de la ville en matière de politique d'investissement.

Détail des recettes d'investissement :



Un budget d'investissement qui est éminemment dépendant des subventions d'équipement reçues (ici 53%) et du résultat de fonctionnement de l'année N-1.

Détail des dépenses d'investissement :



Cette année les principales opérations seront les suivantes :

- La maison de quartier Allende ;
- La maison des services ;
- Le restaurant scolaire ;
- La 1^{ère} tranche de l'hôtel de ville ;
- L'église ;
- Le déploiement de la fibre pour les bâtiments publics hors écoles ;
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection

Les opérations les plus significatives budgétées pour 2019 se déclinent, quant à elles, de la manière suivante :

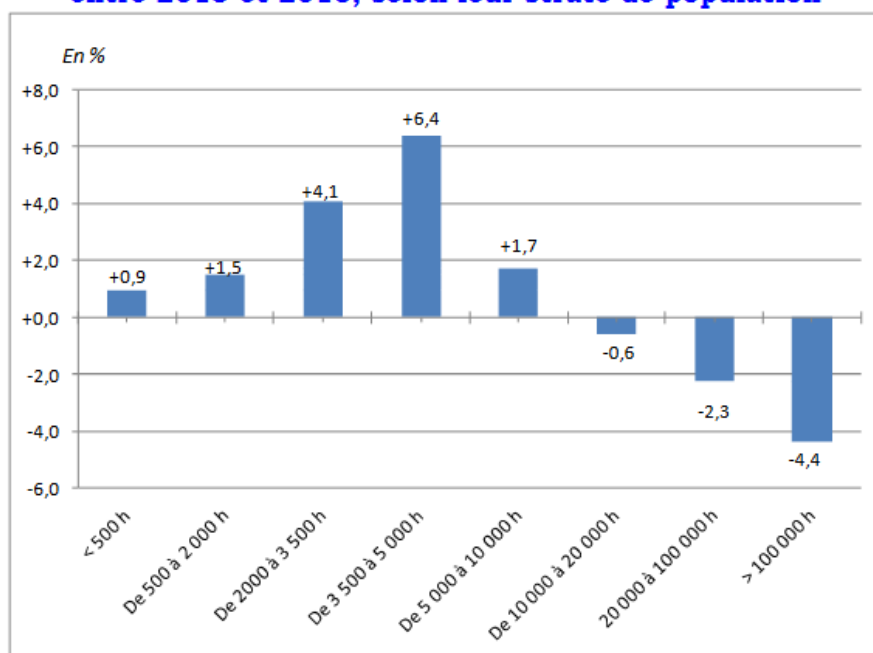
LISTE DES OPERATIONS BUDGETEES EN 2019		DEPENSES	RECETTES
082	VIDEO SURVEILLANCE	535 000 €	320 500 €
084	GROUPE SCOLAIRE SUD RESTAURATION	1 351 860 €	1 217 953 €
086	ANRU CERISAIE-EQUIPMT ACCUEIL JEUNES ENFANTS	145 918 €	691 286 €
098	RUE JULIEN BOURSIER AMENAGEMENT PARKING	300 000 €	
100	TRANSFORMATION MATERNELLE GPHILPE	2 283 655 €	945 366 €
103	CERISAIE MQ ALLENDE	3 781 989 €	1 648 386 €
105	REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	1 300 000 €	810 000 €
113	ADAP DIVERS BATIMENTS	350 000 €	
115	MAISON DES PROJETS	117 725 €	50 000 €
116	SECURISATION DES ECOLES	79 000 €	52 000 €
117	SECURISATION DES BATIMENTS	130 000 €	
118	EGLISE SAINT DIDIER (TOITURE ET VITRAUX)	1 040 000 €	940 000 €
120	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	718 000 €	809 000 €
121	ETUDES NPNRU	293 130 €	135 362 €
123	RESEAUX FIBRE	189 600 €	

Avec 18M€ de dépenses d'équipements budgétées, la ville se situe dans la tranche haute des communes qui investissent. Ainsi, le ratio suivant permet de montrer que la ville consacre une plus grande partie de ses dépenses à réaliser de nouvelles constructions ou aménager/entretenir ses voiries que les communes de même strate et ce depuis de nombreux exercices :

Ratio Dépenses d'équipement brut/Population				
INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS -	2017	2016	2015	2014
Villiers le Bel	430 €	427 €	364 €	514 €
Moyennes nationales de la strate (DGCL 20 À 50 000 Hab)	323 €	273 €	278 €	328 €

On peut même aller plus loin : les collectivités de plus de 10 000 habitants voient leurs dépenses d'investissement baisser entre 2014 et 2016 :

Évolution des dépenses d'investissement (hors remboursements) des communes entre 2015 et 2016, selon leur strate de population



Champ : France métropolitaine et DOM ; évolution calculée à périmètre constant (c'est-à-dire hors communes nouvelles).
Source : DGFIP, comptes de gestion ; calculs DGCL.

Alors qu'à Villiers le Bel, le niveau d'investissement reste fort sur ces exercices.

Pour poursuivre dans ce sens, il est proposé pour 2019 de mobiliser l'emprunt à hauteur de 2,5M€.

IV. La politique des Ressources Humaines

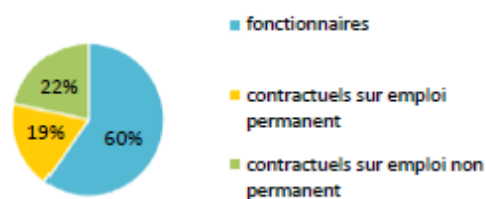
Effectifs

➔ 718 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

- > 430 fonctionnaires
- > 133 contractuels sur emploi permanent
- > 155 contractuels sur emploi non permanent

➔ Précisions sur les CDI, emplois aidés et saisonniers ou occasionnels

- ⇒ 3 agents contractuels permanents en CDI
- ⇒ 2 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 agents contractuels sur emploi non permanent recrutés en tant que saisonniers ou occasionnels



➔ 536,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2017

- > 409,8 fonctionnaires
- > 106,5 contractuels permanent
- > 20,0 contractuels non permanent

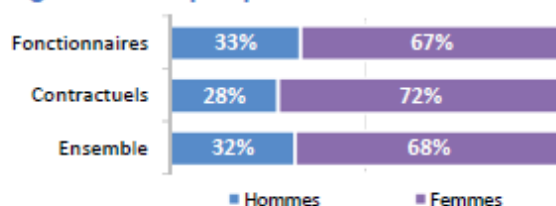
Nombre total d'heures travaillées : **976 011 heures rémunérées en 2017**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

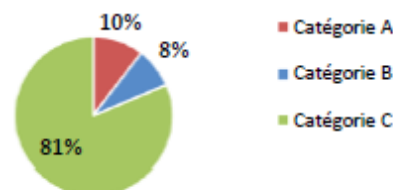
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	24%	24%
Technique	48%	45%	47%
Culturelle	0%		0%
Sportive	1%	2%	1%
Médico-sociale	9%	5%	8%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	17%	24%	18%
AOTM			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut des agents sur emploi permanent



➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints territoriaux d'animation	17%
Adjoints administratifs	13%
Attachés	9%
Agents de maîtrise	7%

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

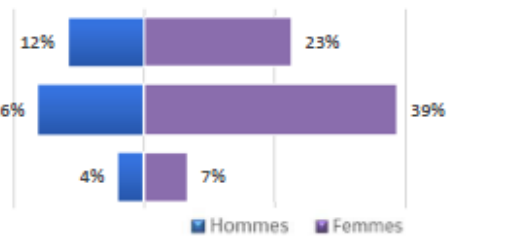
Âge moyen* des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	47,47
Contractuels permanents	36,26
Ensemble des permanents	44,82
Contractuels non permanents	36,72

de + de 50 ans

de 30 à 50 ans

de - de 30 ans

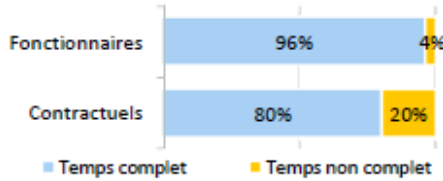
Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



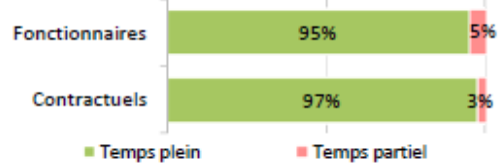
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Temps de travail des agents sur emploi permanent

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Mouvements

➔ En 2017, 36 arrivées d'agents sur emploi permanent, et 49 départs

Aucun contractuel nommé stagiaire

Emplois permanents		
Effectif physique théorique au 31/12/2016*	Effectif physique au 31/12/2017	
576 agents	563 agents	
* cf. page 5		
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017		
Fonctionnaires	↘	-3,8%
Contractuels	↗	9,0%
Ensemble	↘	-2,3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2017 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2016)

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

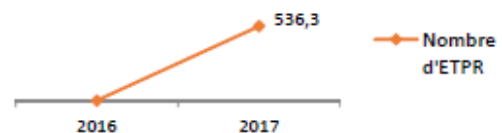
Départ à la retraite	37%
Fin de contrats	24%
Démission	10%
Mise en disponibilité	8%
Mutation	8%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	37%
Remplacements (contractuels)	28%
Voie de mutation	16%
Réintégration et retour	7%
Recrutement direct	5%

➔ Évolution des moyens humains en Équivalent Temps Plein Rémunéré permanents et non permanents

La variation du nombre d'ETPR permet d'appréhender plus précisément l'évolution des moyens humains dont dispose la collectivité



Budget et rémunérations

- ➔ Les charges de personnel représentent 59,14 % des dépenses de fonctionnement

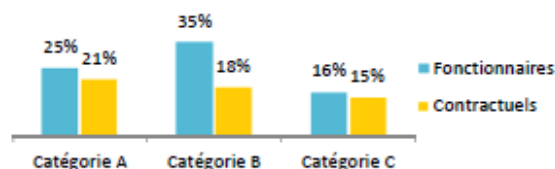
Budget de fonctionnement*	38 461 200 €	Charges de personnel*	22 746 653 €	➔ Soit 59,14 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---

* Montant global

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 18,96 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,49%
Contractuels sur emplois permanents	16,59%
Ensemble	18,96%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



Rémunérations des agents sur emploi permanent :	Rémunérations annuelles brutes :	15 379 114 €
	Primes et indemnités versées :	2 916 395 €
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	261 690 €
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	298 377 €

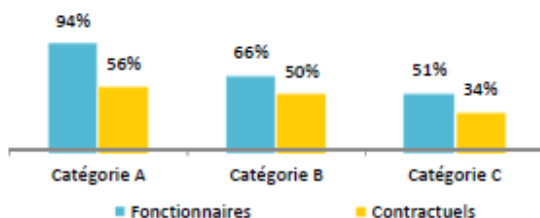
Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	1 317 166 €
---	-------------

- ➔ La collectivité ne cotise pas auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels > En 2017, 32 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage

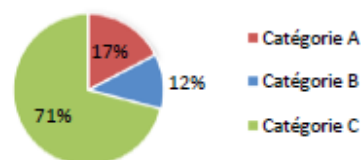
Formation

- ➔ En 2017, 51,5% des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour ➔ 869 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2017

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2017



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent sur emploi permanent :

> 1,5 jours par agent

- ➔ 197 941 € ont été consacrés à la formation en 2017

Répartition des dépenses de formation par organisme

CNFPT	60 %
Autres organismes	40 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	32%
Autres organismes	68%

Promotions

- ➔ 222 avancements, promotions ou réussites à concours en 2017
- > 11 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2017
- > 39 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2017
- > 1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne en 2017

Absentéisme

- ➔ En moyenne, 40,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2017 par fonctionnaire
- > En moyenne, 15,6 jours d'absence pour tout motif médical* en 2017 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » <i>(maladies ordinaires et accidents de travail)</i>	6,30%	4,26%	5,82%	1,82%
Taux d'absentéisme médical <i>(toutes absences pour motif médical)</i>	11,03%	4,26%	9,43%	1,82%
Taux d'absentéisme global <i>(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</i>	11,20%	5,40%	9,83%	1,82%

Cf. p5 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Accidents du travail

- ➔ 82 accidents du travail déclarés au total en 2017
- > 11,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 46 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

23 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇔ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇔ 96 % sont fonctionnaires*
- ⇔ 74 % sont en catégorie C*
- ⇔ 7 471 € de dépenses en matière de handicap
** sur les emplois permanents et non permanents*

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations, secourisme du travail)

Coût total des formations : 20 390 €
Coût par jour de formation : 10 195 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 108 644 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Débat d'orientation budgétaire BP 2019

OBJET DU DOB

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire en permettant aux élus d'être informés sur la situation économique et financière de la ville.

Le DOB doit intervenir dans les 2 mois avant le vote du budget.

Éléments de contexte

La préparation du budget 2019, cinquième budget de la majorité municipale issue des élections de mars 2014, doit permettre de poursuivre la mise en œuvre des engagements pris devant les Beauvillésois avec des chantiers importants :

- l'ouverture de la maison des services et la réalisation d'un guichet unique ;
- le lancement du chantier de l'hôtel de ville ;
- l'ouverture du nouveau restaurant scolaire Jean Jaurès ;
- la rénovation de la maison de quartier Allende et des équipements associés.

Contenu du rapport d'orientation budgétaire

I. Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

- a. les dotations de péréquation en baisse.
- b. Une fiscalité inchangée en 2019 et dont le niveau de recette évolue peu
- c. La question de la fiscalité des résidences secondaires
- d. des droits de mutation à titre onéreux en hausse
- e. une politique tarifaire qui reste attractive pour les administrés

2. Des dépenses de fonctionnement sous contrainte

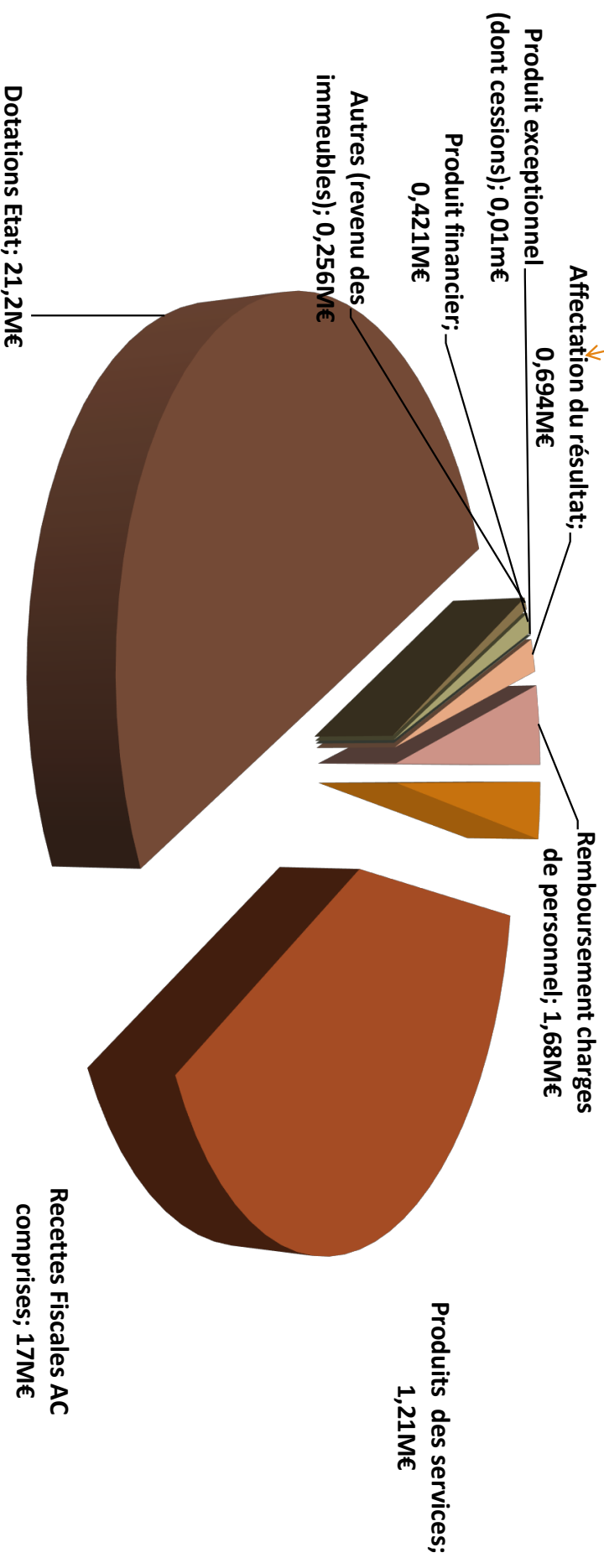
II. La politique de gestion de la dette axée sur la stabilité des taux

III. Un plan d'investissement ambitieux mais soutenable grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissement

IV. La politique des ressources humaines

La structure de nos recettes de fonctionnement

Ce montant intègre le résultat du budget annexe de l'assainissement qu'il faudra reverser en cours d'année au SIAH (dépendances et recettes)



Des dotations de péréquation en baisse

- ▶ Baisse des dotations de péréquation : FSRLF et DNP
- ▶ 3 motifs : la CARPF, les facteurs socio-économiques, la politique du gouvernement.

EVOLUTION DES DOTATIONS 2012-2018

Exercice	DGF 7411	EVOLUTION	DSU 74123	EVOLUTION	DNP 74127	EVOLUTION	FSRLF 7324	EVOLUTION	TOTAL	EVOLUTION
2019	5 284 940	-0,03%	12 248 163	4% 634 380	0% 3 994 248	0% 22 161 731		0% 22 161 731	2%	
2018	5 286 526	0%	11 766 897	5% 634 380	-10% 3 994 248	-3% 21 682 051		-3% 21 682 051	2%	
2017	5 288 250	-6%	11 183 272	10% 704 867	-28% 4 101 145	3% 21 277 534		3% 21 277 534	2%	
2016	5 609 162	-11%	10 207 811	12% 975 314	-4% 4 000 040	3% 20 792 327		3% 20 792 327	2%	
2015	6 334 540	-9%	9 126 478	15% 1 020 859	2% 3 880 951	7% 20 362 828		7% 20 362 828	4%	
2014	6 991 056	-3%	7 953 258	5% 1 000 616	13% 3 632 362	12% 19 577 292		12% 19 577 292	3%	

Pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2019

PRODUIT DES TAXES	CA2017	CA2018	BP2019	DIFFERENCES 2017/2018		DIFFERENCES 2018/2019	
				VALEUR	%	VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	4 657 989 €	4 789 440 €	4 837 334 €	131 451 €	1,03%	47 894 €	1,01%
FONCIER BATI (TFPB)	4 617 197 €	4 828 581 €	4 876 867 €	211 384 €	1,05%	48 286 €	1,01%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	69 476 €	66 345 €	66 345 €	-3 131 €	0,95%	0 €	1,00%
TOTAL DU PRODUIT	9 344 662 €	9 684 366 €	9 780 546 €	339 704 €	1,04%	96 180 €	1,01%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	CA2017	CA2018	BP2019	VALEUR	%	VALEUR	%
TAXE D'HABITATION (TH)	527 583 €	574 240 €	575 000 €	46 657 €	1,09%	760 €	1,00%
FONCIER BATI (TFPB)	240 845 €	248 489 €	248 647 €	7 643 €	1,03%	159 €	1,00%
FONCIER NON BATI (TFNPB)	3 074 €	2 685 €	3 353 €	-389 €	0,87%	668 €	1,25%
TOTAL DES ALLOCATIONS	771 502 €	825 414 €	827 000 €	26 682 €	1,07%	1 587 €	1,00%
TOTAL GENERAL	10 116 164 €	10 346 828 €	10 536 302 €	155 355 €	1,04%	97 767 €	1,01%

Pour 2019, en tenant compte de la valorisation nominale de 1,2% des bases d'une progression de +0,3 à 1% de la matière imposable (en fonction des taxes), en conservant les taux d'imposition de 2017 et les abattements appliqués à la Taxe d'habitation, le produit fiscal attendu devrait s'élever à plus de **9,7 M€**.

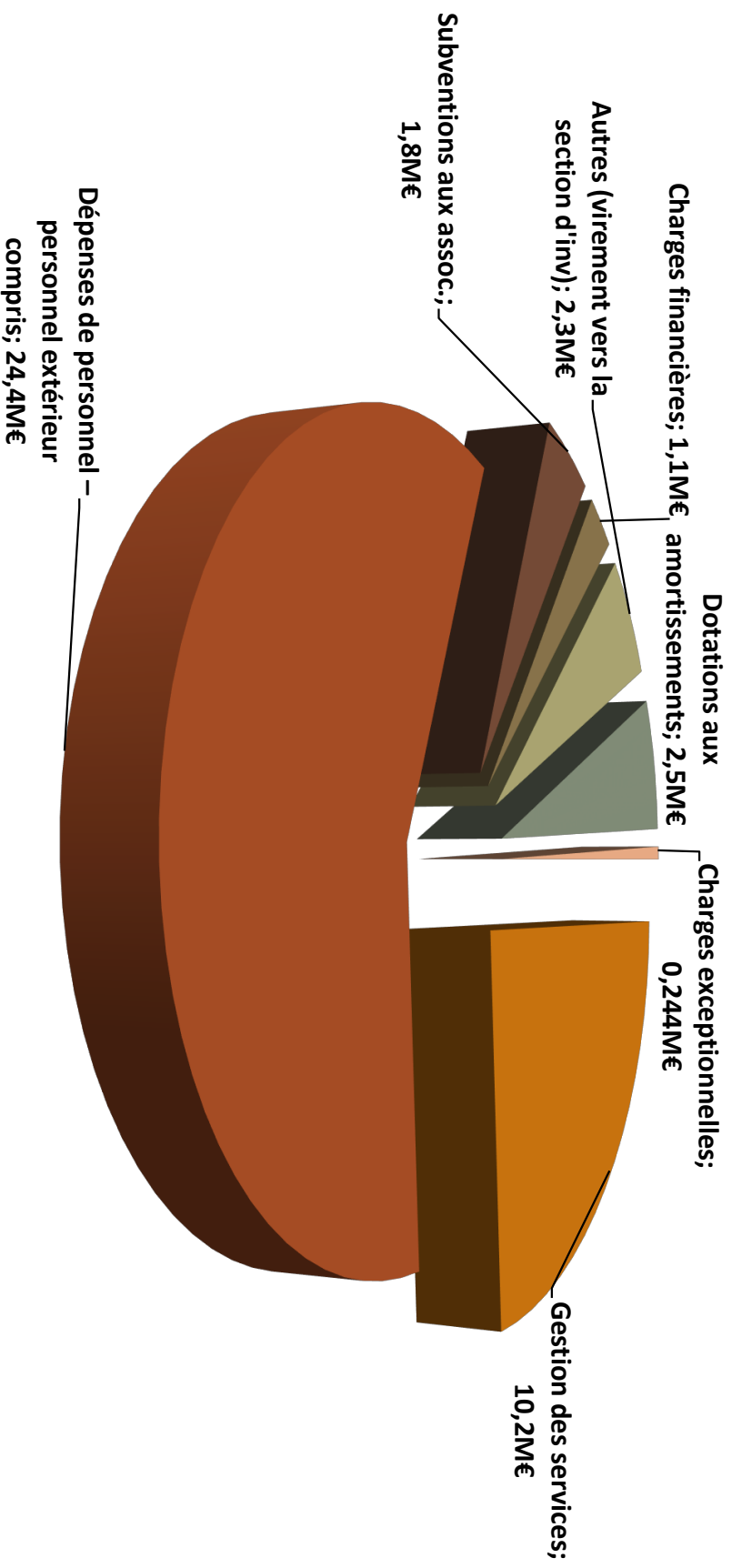
Une politique tarifaire qui reste attractive pour les administrés

Services	Répartition des recettes les plus significatives attendues pour 2019
Affaires Culturelles (droits d'entrée)	13 500 €
Affaires Générales (concessions et redevances funéraires)	58 000 €
Péri-éducatif (centres de loisirs, études...)	185 000 €
Maison de quartier (ateliers)	22 650 €
Petite Enfance (garde de jeunes enfants)	205 105 €
Restauration (cantine)	520 000 €
Total général	1 004 255 €

Sur un budget total de **42.712.000 €**, il est à noter la faible part des tarifs dans le financement des dépenses de la ville : moins de 3% ou 1.183.000 € de recettes attendues pour 2019 sur les comptes 703 & 706, contre 48% de dotations et 39% de fiscalité.

La ville a opté depuis de nombreuses années pour une augmentation faible mais continue d'1% à chaque exercice, afin de suivre le coût de la vie.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement



Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

La gestion des services (chapitre 011) : 24 % des dépenses qui concernent les charges générales : fluides, contrats de maintenance, honoraires...

La masse salariale (chapitre 012) : 57 % des dépenses, elles intègrent outre les charges de personnel, les factures des prestataires extérieurs à la ville, soit essentiellement à Villiers le Bel, les prestations de nettoyage des locaux.

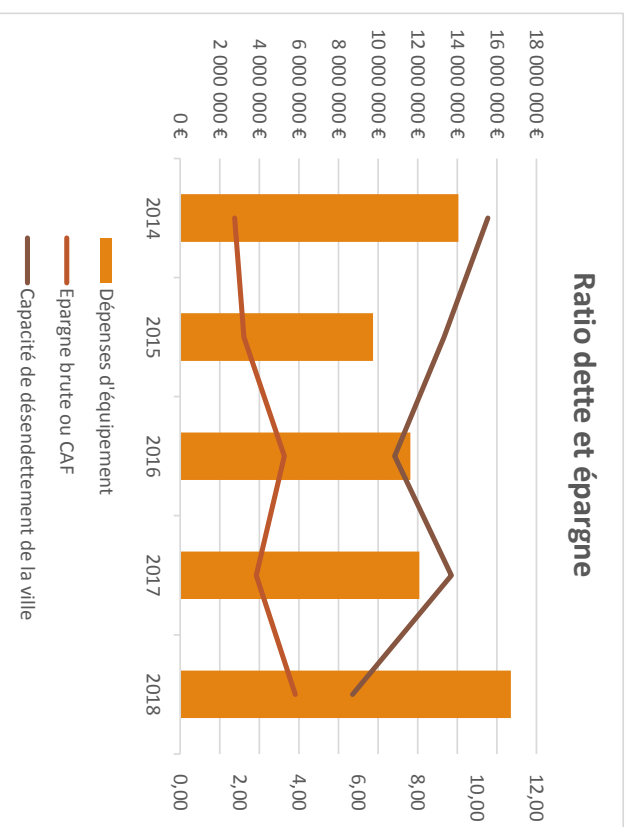
Les subventions : 4 % des dépenses de fonctionnement mais qui ne représente pas l'exhaustivité du soutien municipal aux associations. Il conviendrait d'ajouter à cette somme l'ensemble des mises à disposition des équipements municipaux réalisé à titre gratuit que ce soit en maison de quartier, dans les gymnases ou bien encore l'espace Marcel Pagnol et la Maison Jacques Brel.

Les frais financiers : les intérêts de la dette à hauteur de 2% des dépenses de fonctionnement ;

Les dotations aux amortissements : 6% des dépenses de fonctionnement. Cette dépense, que l'on retrouve également pour le même montant en recettes d'investissement, traduit la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps des immobilisations, telles que véhicules, mobiliers...

Cette dépense (et donc la recette d'investissement associée) est en diminution ces dernières années, la collectivité ayant fait choix de n'amortir que les dépenses obligatoires.

Un plan d'investissement ambitieux grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissements



La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement, combinée avec celle de la dette, politiquement présente depuis de longues dates à Villiers le Bel, permet de dégager chaque année des marges de manœuvre en investissement, grâce à l'épargne brute.

Taux d'endettement à la ville – 2014 à 2018					
31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	
75,12%	108,48%	85,72%	81,91%	79,94%	

Epargne brute = différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
Richesse financière de la collectivité

encours/épargne brute = Capacité de désendettement

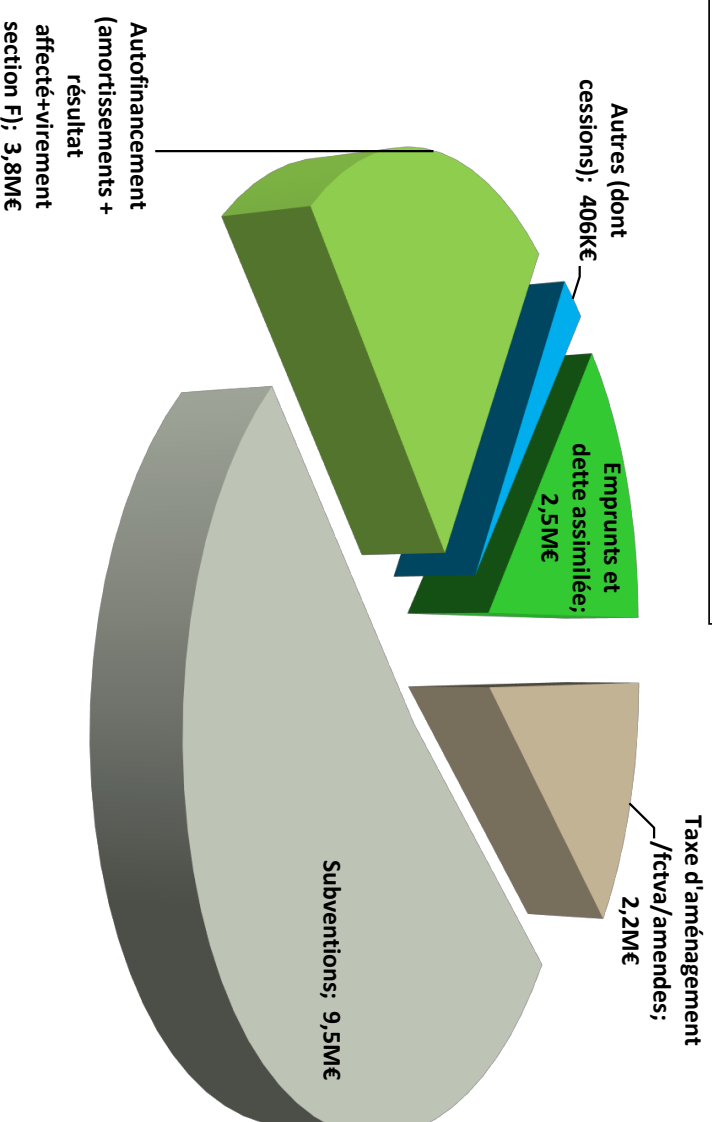
Un plan d'investissement ambitieux grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissements

2019 est marquée par la finalisation et l'initiation de nombreux travaux :

	LISTE DES OPERATIONS BUDGETEES EN 2019	DEPENSES	RECETTES
082	VIDEO SURVEILLANCE	535 000 €	320 500 €
084	GROUPE SCOLAIRE SUD RESTAURATION	1 351 860 €	1 217 953 €
086	ANRU CERISALE-EQUIPMT ACCUEIL JEUNES ENFANTS	145 918 €	691 286 €
098	RUE JULIEN BOURSIER AMENAGEMENT PARKING	300 000 €	
100	TRANSFORMATION MATERIELLE GPHILPE	2 283 655 €	945 366 €
103	CERISALE MQ ALLENDE	3 781 989 €	1 648 386 €
105	REAMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	1 300 000 €	810 000 €
113	ADAP DIVERS BATIMENTS	350 000 €	
115	MAISON DES PROJETS	117 725 €	50 000 €
116	SECURISATION DES ECOLES	79 000 €	52 000 €
117	SECURISATION DES BATIMENTS	130 000 €	
118	EGLISE SAINT DIDIER (TOITURE ET VITRAUX)	1 040 000 €	940 000 €
120	AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	718 000 €	809 000 €
121	ETUDES NPNRU	293 130 €	135 362 €
123	RESEAUX FIBRE	189 600 €	

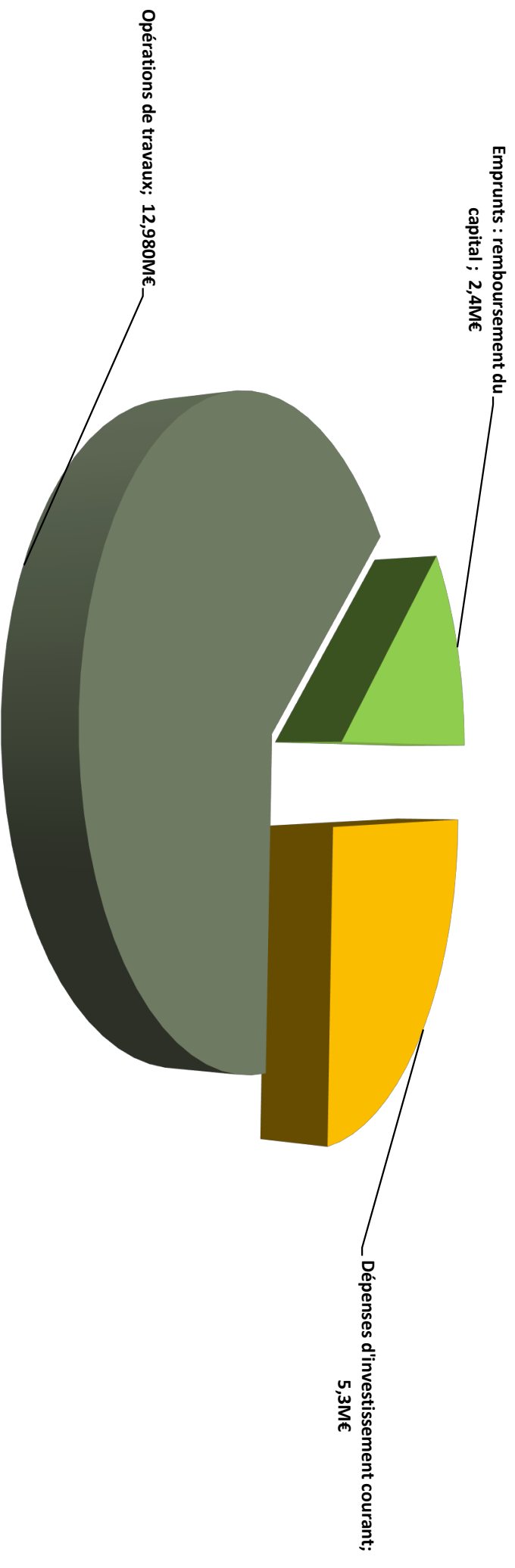
Un plan d'investissement ambitieux grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissements

Répartition des recettes d'investissement 2019



Un plan d'investissement ambitieux grâce à une gestion maîtrisée et active des recettes d'investissements

Répartition des dépenses d'investissement 2019

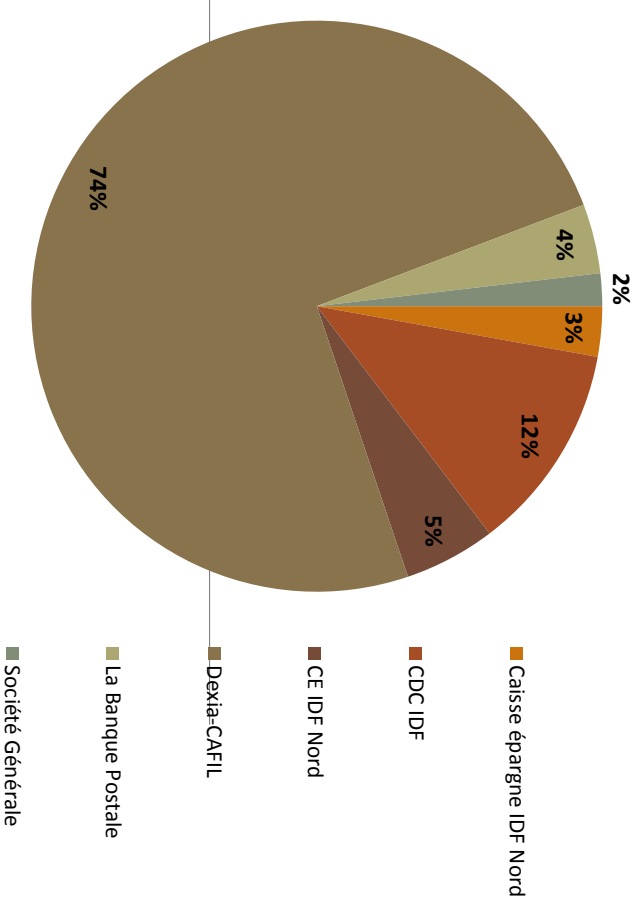


La politique de gestion de la dette axée sur la stabilité

- L'ensemble de la dette de la ville est basé, soit sur un taux fixe, soit sur un taux variant en fonction du taux du livret A (actuellement 0,75%). Tous les emprunts sont donc classés 1A au regard de la Charte GISSLER, soit le degré le plus sécurisé selon une typologie des risques en fonction des taux et des indices sous-jacents de la dette souscrite.

- La ville mène une gestion dynamique de sa dette en s'efforçant d'optimiser les conditions de taux. Le taux d'intérêt moyen au 01/01/2019 est de 2,31%.

Répartition des emprunts par banque et montant en 2019



La politique des ressources humaines

Effectifs

→ 718 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2017

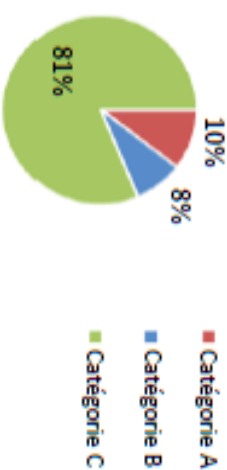
- > 430 fonctionnaires
- > 133 contractuels sur emploi permanent
- > 155 contractuels sur emploi non permanent

→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	23%	24%	24%
Technique	48%	45%	47%
Culturelle	0%		0%
Sportive	1%	2%	1%
Médoco-sociale	9%	5%	8%
Police	2%		2%
Incendie			
Animation	17%	24%	18%
AOTM			
Total	100%	100%	100%



→ Répartition des agents par catégorie



Orientations 2019 de la politique RH

Fin des projets de service

Politique active en matière de formation

La prévention au cœur des dispositifs RH avec un accent sur les Risques psychosociaux (RPS)

Accompagnement des services sur les réorganisations

Réflexion sur les déroulements de carrière et sur l'évaluation professionnelle

La clôture du Budget annexe de l'assainissement au 1^{er} janvier 2019

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la compétence assainissement jusqu'à dévolvedue à la commune, sera transférée au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Croult et du Petit Rosne. Le rapport d'orientation budgétaire 2019 ne présentera donc pas de budget annexe dédié à cette compétence

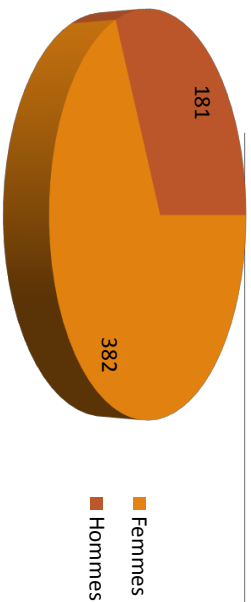
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2018 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	400 972,90 €	1 244 555,06	843 582,16
Report de l'exercice N-1 / Déficit reporté (001)	916 269,75		
TOTAL (réalisations + reports)	1 317 242,65	1 244 555,06	-72 687,59

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice (mandats et titres dont rattachements)	932 847,69	606 705,46	-326 142,23
Reports de l'exercice N-1 / Déficit reporté (001)		450 000,00	
TOTAL (réalisations + reports)	932 847,69	1 056 705,46	123 857,77

Liste des travaux réalisés :

Remplacement conduite eaux usées + création de regards, place Maillol
Création de regard de visite sur brt EP, place Maillol
Création réseau EU / EP sentier des Basses Fosses et chemin de la Roide Montagne
Création réseau EU et EP sentier des Gobelins
Branchement du 5, Malassis-EU et EP sur J.Boursier Mr Godard
Chemin de Montmorency

Rapport sur l'égalité femmes hommes



	Femmes	Hommes
Fonctionnaires	286	145
Contractuels	96	36
Total	382	181
Pourcentage	68%	32%

	A	B	C
Hommes	12%	10%	78%
Femmes	10%	7%	83%
Ensemble	11%	8%	81%

A Villiers le Bel le taux de féminisation selon les catégories (titulaires et contractuels confondus) est différent des moyennes nationales dans la fonction publique territoriale.

En catégorie A, le taux est de 64%, il existe une légère surreprésentation par rapport au taux de féminisation nationale dans la fonction publique territoriale (62%).

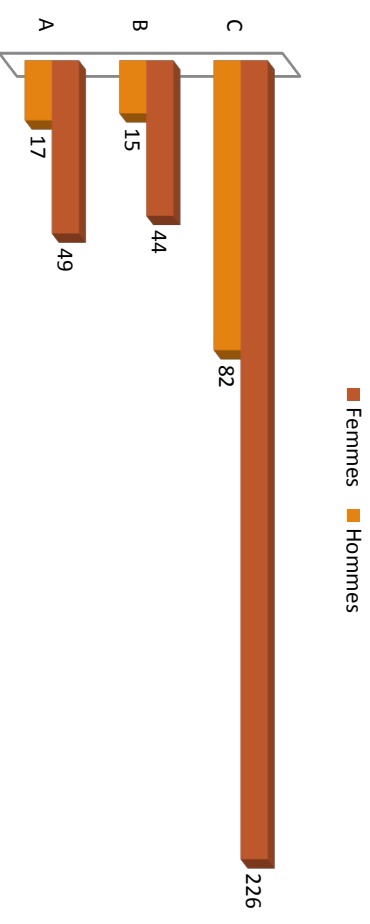
En catégorie B, le taux de féminisation à Villiers le Bel est de 59%, il reste inférieur au taux national de 63%.

Par contre en catégorie C, à l'inverse, le taux de féminisation est de 69% à Villiers le Bel il est bien supérieur à la moyenne nationale (61%). Il existe une sur représentation des femmes dans les emplois de catégorie C à Villiers le Bel.

Départ en formation par sexes

Evolution de carrière	Hommes	Femmes
Promotion interne		
Agents de maîtrise (3 hommes et 2 femmes)	60%	40%
Avancement d'échelon	34%	66%
Avancement de grade	30%	70%

	Hommes	Femmes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents du travail)	5.31%	6.06%
Taux d'absentéisme médical (absence pour motif médical (hors congés maternité))	8.59%	9.83%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité et autre)	8.60%	10.41%



- Nombre moyen de jours d'absence par agent sur emploi permanent en 2017 :
 - En moyenne, 32 jours d'absence pour motif médical en 2017 pour chaque femme présente dans la collectivité
 - En moyenne, 31.3 jours d'absence pour motif médical en 2017 pour chaque homme présente dans la collectivité
- 10 congés maternité en 2017
- 82 accidents du travail déclarés en 2017
 - 10.5 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2017,
 - 8.5 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2017,
 - Les accidents du travail concernant les femmes ont été suivis de 2055 jours d'arrêt,
 - Les accidents du travail concernant les hommes ont été suivis de 1700 jours d'arrêt.

Etude salariale par catégorie et genre - Exercice 2017

Catégories	Genre	Pourcentages par catégorie	Moyenne du net à payer par catégorie
A	Femme	52,63%	33 438,39 €
	Homme	47,37%	38 734,94 €
B	Femme	57,50%	26 821,48 €
	Homme	42,50%	23 970,25 €
C	Femme	69,39%	19 596,72 €
	Homme	30,61%	21 298,38 €

Remarque : les tableaux de la présente page concernent exclusivement le personnel fonctionnaire de la collectivité (à l'exclusion des contractuels)

Filière	Catégorie	Femmes		Hommes		Total agents par filière	Moyenne totale du net à payer par filière
		Nombre de Femmes	Moyenne du net à payer	Homme	Moyenne du net à payer		
Administrative	A	17	33 930 €	14	35 974 €	31	34 853 €
	B	8	25 856 €	5	22 191 €	13	24 446 €
	C	64	20 301 €	5	19 437 €	69	20 239 €
Total filière Administrative		89	23 404 €	24	29 657 €	113	24 732 €
Animation	B	4	26 602 €	4	25 427 €	8	26 015 €
	C	36	19 322 €	25	20 434 €	61	19 778 €
Total filière Animation		40	20 050 €	29	21 122 €	69	20 501 €
Culturelle							
Total filière culturelle							
Police	C	5	20 474 €	6	21 917 €	11	21 261 €
	Total filière Police		5	20 474 €	6	21 917 €	11
Sanitaire et sociale	A						
	B	4	30 487 €			4	30 487 €
	C	16	21 991 €			16	21 991 €
Total filière Sanitaire et sociale		21	24 166 €			21	24 166 €
Social	A						
	B	4	23 378 €			4	23 378 €
	C	16	20 893 €			16	20 893 €
Total filière Social		21	20 839 €				
Sportive	B						
	C						
	Total filière Sportive				3	23 377 €	3
Technique	A			3	53 616 €		
	B	3	29 393 €	5	25 546 €	8	26 989 €
	C	126	18 814 €	79	21 580 €	205	19 880 €
Total filière Technique		130	19 286 €	87	22 913 €	217	20 740 €
Total général		306	21 044 €	151	23 678 €	457	21 915 €

Pour des raisons de confidentialités et d'anonymat, les filières non représentées par plus de 2 agents ont été biffées